



Direction des Affaires
Financières

F4

Séance publique du mercredi 14 décembre 2022

Convoqué le jeudi 8 décembre 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed OUBRAÏMA, Grégory BOULORD, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUÉ, Céline LANOISELÉE, Chaouki ABSSI, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christian DESCHENES, Véronique DESMETTRE, Mariama GASSAMA, Ibrahima NDIAYE, Fabienne MOREAU, Zine BOUKRICHE, M'Hamed BINAKDANE, Sonia BLANC, Karine CHALAH, Jacques BRIFFAULT

Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE(représenté par Anne Laure PEREZ), Richard MERRA(représenté par Délia TOUMI), Maria Blanca FERNANDEZ(représentée par Céline LANOISELÉE), Mohammed DDANI(représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Nadia MOUADDINE(représentée par Yasmina ATTAFF), Christophe BERNIER(représenté par Laurent NOEL), Sofia MANSERI(représentée par Grégory BOULORD), Aurélie REMACLE(représentée par Mariama GASSAMA), Eloi SIMON(représenté par Roger DUGUÉ), Khalid DAMOUN(représenté par Ibrahima NDIAYE), Elsa FAUCILLON(représentée par Zineb ZOUAOUI), Laetitia GHIRARDI(représentée par Karine CHALAH), Isabelle TITTI DINGONG(représentée par Carole LAFON)

Absents excusés :

Isabelle MASSARD, Ahcen MEHARGA, Sinan KARAKUS, Philippe HALLAIS, Christelle NEDELEC, Ibrahima DIALLO

Ne prend pas part au vote : 14

Véronique DESMETTRE, Maria Blanca FERNANDEZ(représentée par Céline LANOISELÉE), Sonia BLANC, Mariama GASSAMA, Elsa FAUCILLON(représentée par Zineb ZOUAOUI),

Nombre de votes pour : 22

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Attribution d'un acompte sur les subventions et participations 2023 à diverses associations, établissements publics locaux, ainsi qu'aux budgets annexes au budget principal

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes présentées par les associations suivantes :

- Association culturelle et sociale Espace Grésillons
- OML (Office Municipal des Loisirs de Gennevilliers)
- OFFICE MUNICIPAL AGIR
- OTSI (Office du Tourisme - Syndicat d'Initiative)
- GENNEVILLIERS INSERTION
- C.S.M.G. (Club Sportif Multi Sport De Gennevilliers)
- C.S.M.G Rugby
- GENNEVILLIERS BASKET CLUB
- JUDO JU JITSU CLUB GENNEVILLOIS
- COMITE DES ŒUVRES SOCIALES
- TAMANOIR
- TENNIS CLUB GENNEVILLOIS
- GENNEVILLIERS GYMNASTIQUE RYTHMIQUE
- COMMUNIQUER ET VIVRE SON HANDICAP A GENNEVILLIERS
- GENNEVILLIERS NATATION
- CENTRE EQUESTRE

Vu la demande présentée par le Centre Communal d'Action Sociale,

Vu la demande présentée par la Caisse des Ecoles,

Vu la demande présentée par le Cinéma Jean Vigo,

Vu la demande présentée par la SCOP Centre Dramatique National,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au versement d'acomptes pour ces dites associations, pour le Centre Communal d'Action Sociale, la Caisse des Ecoles, le Cinéma Jean Vigo et la SCOP Centre Dramatique National au titre de l'année 2023 afin de leur permettre d'assurer la continuité des paiements en début d'année,

Considérant que ces acomptes sont calculés sur la base du montant des subventions attribuées en 2022,

Vu l'avis de la Commission intéressée,

DELIBERE

Article 1 : Décide l'attribution d'un acompte sur subventions, au titre de l'année 2023 aux associations suivantes :

- ASSOCIATION CULTURELLE ET SOCIALE ESPACE GRESILLONS	76 800 €
- OML (Office Municipal des Loisirs de Gennevilliers)	87 600 €
- OFFICE MUNICIPAL AGIR	100 000 €
- OTSI (Office du Tourisme - Syndicat d'Initiative)	49 200 €
- GENNEVILLIERS INSERTION	167 000 €
- C.S.M.G. (Club Sportif Multi Sport De Gennevilliers)	154 530 €
- C.S.M.G. Rugby	115 707 €
- GENNEVILLIERS BASKET CLUB	92 980 €
- JUDO JU JITSU CLUB GENNEVILLOIS	19 470 €
- Tennis Club Gennevillois	55 472 €
- Gennevilliers Gymnastique Rythmique	14 799 €
- COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	188 600 €
- TAMANOIR	90 000 €
- COMMUNIQUER ET VIVRE SON HANDICAP A GENNEVILLIERS	17 144 €
- ASSOCIATION DU CENTRE EQUESTRE DE GENNEVILLIERS	11 468 €
- GENNEVILLIERS NATATION	9 436 €

Article 2 : Décide l'attribution d'un acompte sur subvention au titre de l'année 2023 au Centre Communal d'Action Sociale pour un montant de 325 000 €.

Article 3 : Décide l'attribution d'un acompte sur subvention au titre de l'année 2023 à la Caisse des Ecoles pour un montant de 50 000 €.

Article 4 : Décide l'attribution d'un acompte sur subvention au titre de l'année 2023 au cinéma Jean Vigo pour un montant de 150 000 €.

Article 5 : Décide l'attribution d'un acompte sur subvention au titre de l'année 2023 à la SCOP Centre Dramatique National pour un montant de 400 000 €.

Article 6 : La dépense en résultant sera imputée au budget - chapitre 65 - nature 6574.

En raison des fonctions exercées dans cette association Mesdames Véronique DESMETTRE, Maria Blanca FERNANDEZ(représentée par Céline LANOISELÉE), Mariama GASSAMA, Elsa FAUCILLON(représentée par Zineb ZOUAOUI), Zineb ZOAUOI, Céline LANOISELÉE, Sonia BLANC

Messieurs Roger DUGUÉ, Philippe CLOCHETTE(représenté par Anne Laure PEREZ), Mohammed DDANI(représenté par Alexandra D'ALCANTARA), M'Hamed BINAKDANE, Laurent NOEL, Mohamed GRICHI ne prennent pas part au vote.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 20/12/22

Affiché le 20/12/22

Exécutoire le 20/12/22

Le Maire
Patrice LECLERC



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'P' followed by a horizontal line and a 'L'.

Signé électroniquement le
Le 19 décembre 2022